

MASON GRAPHITE REDÉFINIT LA NOTION DE PROJET ENTIÈREMENT INTÉGRÉ

La vision de Mason Graphite redéfinit concrètement la notion de projet intégré au niveau du graphite puisqu'en plus de combiner mine + concentrateur (1^{re} transformation) et produits à valeur ajoutée (2^e transformation), elle prévoit également la valorisation des résidus.

Montréal, Québec, Canada, le 17 décembre 2020- **Mason Graphite inc.** (« Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V: LLG; OTCQX: MGPHF) a profité de la conférence virtuelle tenue dans le cadre de l'événement *Benchmark Week 2020*, organisée par Benchmark Mineral Intelligence le 7 décembre dernier, pour présenter l'avancement de son projet intégré aux acteurs et parties prenantes de l'industrie. À terme, la Société prévoit que tout le minerai extrait de la mine sera converti en produits commerciaux, de sorte qu'aucun résidu du concentrateur ne sera entreposé sur le site (*voir image en pièce jointe*).

La présentation offerte (*en anglais*) lors de la conférence Benchmark Week 2020 est disponible en ligne sur le site web de la Société (www.masongraphite.com).

Un projet visionnaire, bien aligné aux récents plans gouvernementaux

Alors que Mason Graphite travaille depuis plusieurs années déjà au développement d'un projet entièrement intégré (1^{ère} et 2^e transformations et valorisation des résidus), le gouvernement du Québec annonçait récemment plusieurs initiatives allant dans le même sens et renforçant la vision de la Société :

- Le **Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques**, dont fait partie le graphite, qui vise à faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques en partenariat avec les milieux régionaux et autochtones et où la vision innovante de la Société quant à la valorisation de 100% de ses résidus appuie bien les concepts de développement durable et d'économie circulaire;
- Le **Plan pour une économie verte**, qui priorise notamment l'électrification des transports et pour lequel Mason Graphite pourra contribuer à l'atteinte des objectifs liés à l'accroissement des véhicules électriques en circulation au Québec (le graphite est un matériau essentiel pour les batteries Li-ion utilisées dans les véhicules électriques);
- Finalement, le projet répond également aux priorités et orientations privilégiées par le **Plan nordique du gouvernement du Québec** : rappelons que le concentrateur servant à la première transformation du graphite du lac

Guéret sera construit à Baie-Comeau, située au nord du 49^e parallèle, concordant avec la volonté du Québec d'habiter le nord et favoriser un tissu économique fort et diversifié en plus d'un milieu de vie attractif et dynamique.

Les avantages du projet de Mason Graphite

- Projet à très faible empreinte écologique, grâce à la richesse de son gisement (27,8 % Cg en moyenne durant les 25 premières années de production), à l'utilisation de l'hydroélectricité, à l'utilisation de procédés non polluants et à la valorisation des résidus;
- Forte acceptabilité sociale des communautés locales et des premières nations (ERA signée avec Pessamit);
- Gisement renfermant 65,5 Mt de ressources minérales à 17,2 % Cg, un des plus importants et des plus riches connus;
- Projet de première transformation à très faible risque et prêt à construire :
 - Ingénierie de détail complétée à 75 %, ce qui solidifie significativement l'estimation des coûts de construction (CAPEX);
 - Principaux équipements de traitement déjà sur place, éliminant ainsi un important risque pour l'échéancier de construction;
 - Terrain pour le concentrateur la propriété de la Société;
 - Tous les permis requis pour commencer la construction en main;
- Projet de graphite sphérique enrobé pour les batteries Li-ion très avancé :
 - Procédés de purification, mise en forme et enrobage démontrés à l'échelle pilote;
 - Produit obtenu par pilotage en cours d'essais de cyclage avec d'excellents résultats (*voir communiqués du 3 et du 15 décembre 2020*), essais toujours en cours afin d'évaluer leur durée de vie complète;
- Procédés de valorisation des résidus testés à l'échelle pilote, applications pour les produits commerciaux en cours de développement.

Consentement de la personne qualifiée

Jean L'Heureux, ing., M. Ing., Chef de l'exploitation pour Mason Graphite et une Personne qualifiée tel que défini par l'IN 43-101 pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données présentées dans ce communiqué de presse et l'a lu et approuvé.

À propos de Mason Graphite

Mason Graphite est une société canadienne dédiée à la production et à la transformation de graphite naturel. Sa stratégie de croissance comprend le développement de produits à valeur ajoutée, notamment destinés aux technologies vertes, dont l'électrification des transports. Elle détient également 100% des droits du gisement de graphite naturel du Lac Guéret, l'un

des plus riches au monde. La Société est dirigée par une équipe expérimentée comptant plusieurs décennies d'expérience cumulée dans le graphite, notamment au niveau de la production, de la vente ainsi que de la recherche et du développement.

-30-

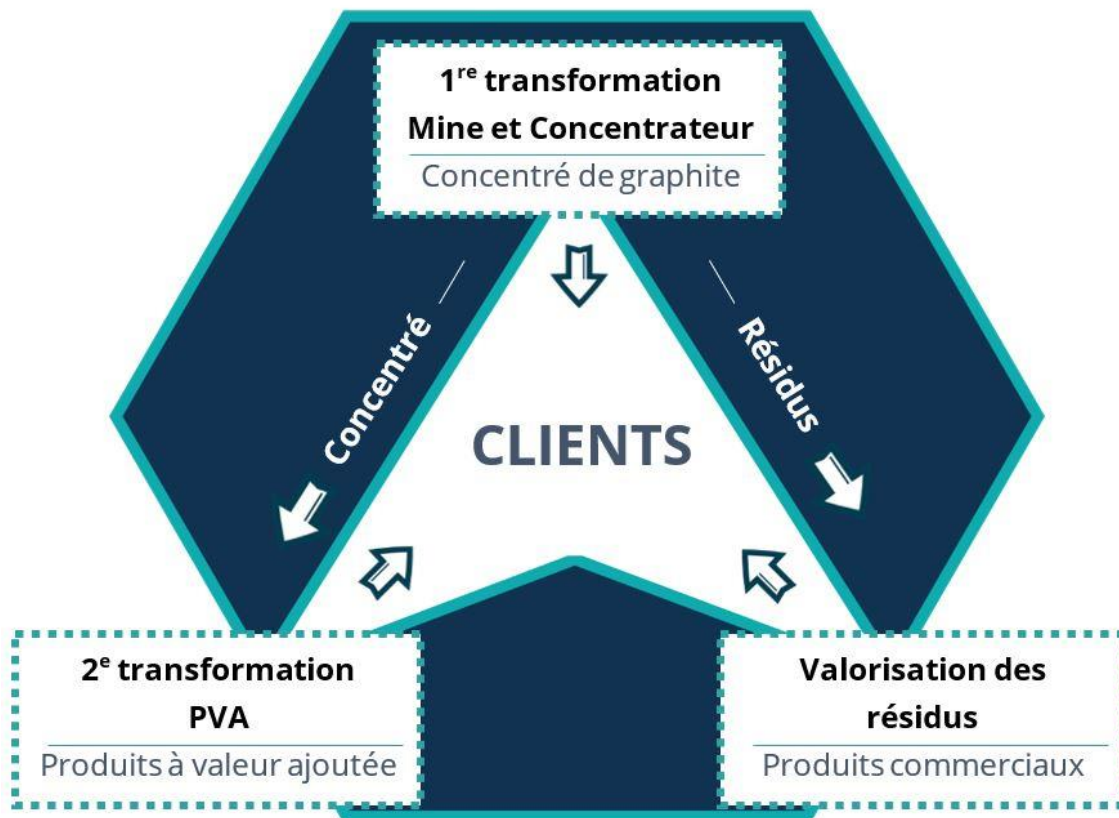
Pour plus d'information : www.masongraphite.com

Mason Graphite inc.

Ana Rodrigues à info@masongraphite.com ou 1 514 289-3580

Siège social : 3030, boulevard Le Carrefour, suite 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5

Image :



Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.